

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS D'URBANISME**MUTATION D'UN IMMEUBLE BÂTI OU NON BÂTI SANS MODIFICATION DE SON ETAT****DEMANDE DE NOTICE**

Cette réponse est délivrée gratuitement par la Mairie de Paris en date du : **05/07/2024**

Elle fait état des renseignements connus à ce jour sur la parcelle demandée. Elle constitue un simple document d'information et ne peut en aucun cas être considérée comme une autorisation administrative quelconque ni d'un certificat d'urbanisme. Par ailleurs elle ne saurait engager la responsabilité de la ville dans le cas de l'application de l'article L-125-5 du Code de l'Environnement (Risques majeurs).

Cette notice de renseignements d'urbanisme est conservée 2 ans par la Ville de Paris. Pendant cette période vous pouvez la re-télécharger par le lien suivant :

<https://noticeru.paris.fr/noticeru/rest/ru/api/v1/notice/id/202407051021681757>

PARCELLE ET ADRESSE(S)**PARCELLE****Arrondissement : 2****Section cadastrale : AO****Numéro de parcelle : 81**

Pour obtenir un plan de la parcelle et localiser les prescriptions réglementaires, vous pouvez utiliser l'application cartographique "Paris PLU" :

<https://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/>

ADRESSE(S) ET ALIGNEMENT(S)

La situation de l'immeuble par rapport à l'alignement est donnée à titre de simple indication et ne préjuge pas d'une application plus précise de l'alignement considéré.

Adresse(s) complète(s) de la parcelle**Alignement(s)**

020 RUE POISSONNIERE

Alignement en limite de fait

003 RUE NOTRE-DAME DE RECOUVRANCE

Alignement en limite de fait

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Consulter le lexique des termes d'urbanisme pour obtenir les informations sur les termes utilisés dans ce document : http://parisplu.paris.fr/LEXIQUE_URBANISME.pdf

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Avant toute mutation d'un bien soumis au droit de préemption, le propriétaire devra faire une déclaration d'intention d'aliéner comportant l'indication du prix et les conditions de la vente projetée.

☒ DPU "simple"

☐ DPU "renforcé"

Si le propriétaire est une SCI qui vend la majorité de ses parts, le DPUR s'applique conformément à l'article L211-4d du code de l'Urbanisme

NATURE DES DISPOSITIONS D'URBANISME

- ☒ Plan Local d'Urbanisme de Paris
- ☐ Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Marais
- ☐ Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du 7ème arrdt
- ☐ Secteur du Sénat

NATURE DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

La nature et la localisation des servitudes d'utilité publique sont annexées au PLU et consultables ici : <http://pluenligne.paris.fr>

SERVITUDES RELATIVES À LA CONSERVATION DU PATRIMOINE

- ☐ Monument historique classé
- ☐ Monument historique inscrit
- ☒ Périmètre de protection de monuments historiques
- ☐ Périmètre de site classé
- ☒ Périmètre de site inscrit

SERVITUDES RELATIVES À L'UTILISATION DE CERTAINES RESSOURCES ET ÉQUIPEMENTS

- ☐ Servitude d'alignement

SERVITUDES RELATIVES À LA SALUBRITÉ ET À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- ☐ Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)
- Zonage:
- Cote des plus hautes eaux connues: 33,50m NGF
- Secteur Stratégique:
- ☐ Zones d'anciennes carrières
- ☒ Zone comportant des poches de gypse antéludien

DISPOSITIONS DIVERSES

La nature et la localisation de certaines de ces dispositions d'urbanisme sont annexées au PLU et consultables ici : <http://pluenligne.paris.fr>

- ☐ Zone d'Aménagement Concerté
- ☐ Plan d'Aménagement d'Ensemble
- ☐ Périmètre de résorption de l'habitat insalubre et de restauration immobilière
- ☒ Zone de surveillance et de lutte contre les termites
- ☐ Travaux, interdiction d'habiter ou cession définitive de l'occupation aux fins d'habitation d'un ou plusieurs lots
- ☐ Secteur d'Information sur les Sols
- ☐ Secteur de sursis à statuer
- ☐ Périmètre de Projet Urbain Partenarial
- ☒ Zone à risque d'exposition au plomb
- ☐ Périmètre de convention de rénovation urbaine
- ☐ Plan d'Exposition au Bruit de l'Héliport

ZONAGES RÉGLEMENTAIRES DU CHANGEMENT D'USAGE

L'exercice d'une activité professionnelle ou commerciale dans un logement est encadré par le règlement municipal sur les changements d'usage, consultable sur le site de la Ville de Paris

- ☒ Secteur de compensation renforcée
- ☐ Quartiers prioritaires de la politique de la ville
- ☐ Quartier à prédominance de surfaces de bureaux
- ☐ Voies comportant une protection particulière de l'artisanat

Parcelle non incluse dans la zone de développement prioritaire du réseau de chaleur

DISPOSITIONS DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Cette page indique les principales dispositions d'urbanisme localisées qui s'appliquent à la parcelle.

Pour connaître la totalité des dispositions applicables, consulter le règlement du PLU de Paris : <http://pluonline.paris.fr>

Pour connaître l'emprise exacte des dispositions localisées, consulter les documents graphiques du PLU : <http://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/>

ZONAGE

Cf. dispositions générales du PLU § I

- | | |
|--|---|
| ☒ Zone Urbaine Générale (UG) | ☐ Zone Urbaine de Grands Services Urbains (UGSU) |
| ☐ Zone Urbaine Verte (UV) | ☐ Zone Naturelle et Forestière (ZNF) |

DISPOSITIONS RELATIVES AUX DESTINATIONS

Cf. art. 2 du règlement de la zone UG

- | | | |
|--|---|---|
| ☒ Dispositions visant au rééquilibrage de l'habitat et de l'emploi : Secteur de protection de l'habitation | | |
| ☐ Secteur de dispositions particulières | | |
| ☐ Périmètre faisant l'objet d'un projet d'aménagement global | | |
| ☐ Protection du commerce et de l'artisanat | ☐ Protection renforcée du commerce et de l'artisanat | ☐ Protection particulière de l'artisanat |
| ☒ Zone de déficit en logement social | ☐ Zone non déficitaire en logement social | |
| ☐ Protection de l'artisanat et de l'industrie | ☐ Terrain composant des ouvrages souterrains du réseau des 'sources du nord' | |

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

Cf. art. 2 du règlement de la zone UG et annexes III, IV et V du règlement

- | | |
|---|---|
| ☐ Emplacement réservé en vue de la réalisation de logement ou de logement locatif social | ☐ Emplacement réservé pour élargissement ou création de voie |
| ☐ Emplacement réservé pour espace vert public | ☐ Périmètre de localisation d'équipement, ouvrage, espace vert public ou installation d'intérêt général à réaliser |
| ☐ Emplacement réservé pour équipement public, ouvrage public ou installation d'intérêt général | |

PROTECTION DES FORMES URBAINES ET DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL

- | |
|--|
| ☒ Bâtiment protégé ou parcelle comportant un ou des bâtiments protégés au titre du PLU (cf annexe VI du règlement) |
| ☐ Élément particulier protégé au titre du PLU |
| ☐ Volumétrie existante à conserver |
| ☐ Parcelle signalée pour son intérêt patrimonial, culturel ou paysager |

PROTECTION ET VÉGÉTALISATION DES ESPACES LIBRES

cf. art. 13 du règlement de la zone UG

Obligations en matière de réalisation d'espaces libres:

- | |
|--|
| ☐ Secteur de mise en valeur du végétal |
| ☒ Secteur de renforcement du végétal |

Prescriptions localisées:

- | |
|---|
| ☐ Espace vert protégé |
| ☐ Espace boisé classé |
| ☐ Espace libre protégé |
| ☐ Espace libre à végétaliser |
| ☐ Espace à libérer |

STATIONNEMENT

cf. art. 12 du règlement de la zone UG

- | |
|---|
| ☒ Limitation de la création de parcs de stationnement |
|---|

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

Cf. art. 10 du règlement de la zone UG

- | |
|---|
| ☒ Plafonnement des hauteurs : 25.0 m
<i>sans préjudice des autres dispositions</i> |
| ☐ Présence d'un fuseau de protection du site de Paris |
| ☐ Emprise soumise à une prescription de hauteur maximale des constructions |

Gabarit-enveloppe en bordure de voie :

- | |
|---|
| ☐ Voie non bordée de filet (cf. art. 10.2.1) |
| ☒ Voie bordée de filets (cf. art. 10.2.2) |

Consulter le document graphique pour localiser voies et filets bordant la parcelle ainsi que les autres prescriptions réglementant la hauteur des constructions (<http://capgeo.sig.paris.fr/Apps/ParisPLU/>)



LANQUETIN & ASSOCIÉS

GÉOMÈTRES EXPERTS ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS N° 2017C200006

19, rue Jean Dussourd 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE

Tel. : 01.41.11.27.77 Email : geometre@lanquetin.fr Site : lanquetin.fr

PLC Avocats

Cabinet d'Avocats

24, rue Godot de Mauroy
75009 PARIS

Asnières-Sur-Seine, le 08 juillet 2024

N/Ref.: 24-1983

Dossier suivi par : Mme Dominique PLACET

Vente : PROVIN [REDACTED] (24672)

Mon Cher Maître,

Vous avez sollicité un certificat de non péril concernant un immeuble situé :

PARIS 2°

20, rue Poissonnière

3, rue Notre-Dame de Recouvrance

Cadastrée Section : AO n° 81

À ce jour cet immeuble n'est pas concerné par un arrêté de péril conformément à la liste des immeubles faisant l'objet d'un arrêté de péril, publiée par la préfecture de Paris en date du 08 juillet 2024

Je vous prie de croire, Mon Cher Maître, en l'expression de mes salutations distinguées.





Certificat de raccordement au réseau d'assainissement parisien

Immeuble raccordé au réseau d'assainissement collectif unitaire parisien

En application du code de la santé publique (art. L. 1331-1 et suivants), tous les immeubles situés dans Paris, à l'exception de ceux localisés dans le périmètre des bois de Boulogne et de Vincennes, sont raccordés au réseau d'égouts publics parisiens.

L'assainissement non collectif (ou autonome) n'est pas autorisé à Paris du simple fait de la densité du maillage du réseau d'égouts. Il est expressément interdit par l'article L. 1331-5 du code de la santé publique qui prévoit que, dès l'établissement du raccordement, les fosses et autres installations de même nature sont mises hors d'état de servir ou de créer des nuisances à venir, par les soins et aux frais du propriétaire.

Conformément aux articles L. 1331-1 et suivants du code de la santé publique ainsi qu'à l'article 12 du règlement d'assainissement de Paris, et aux termes de l'article 11-1 de la loi n 2018-202 du 26 mars 2018 relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 issu de l'article 63 de la loi n 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, un contrôle du raccordement au réseau public d'assainissement doit être réalisé lors de la vente de tout ou partie d'un immeuble situé à Paris, dès lors que ses rejets d'eaux usées et pluviales sont susceptibles d'avoir une incidence sur la qualité de l'eau de la Seine.

**Les eaux usées des immeubles dont l'adresse n'est pas mentionnée dans la liste ci-après sont évacuées par un raccordement au réseau d'assainissement collectif unitaire parisien.
Les rejets d'eaux usées et pluviales considérés ne sont donc pas susceptibles d'avoir une incidence directe sur la qualité de l'eau de la Seine.**

Ce certificat ne concerne pas l'état de conformité des installations intérieures du bien immobilier.

Pour toute question, contacter le pôle usager du Service Technique de l'Eau et de l'Assainissement (STEA) de la Direction de la Propreté et de l'Eau à l'adresse suivante : eau-assainissement@paris.fr.



**Listes des adresses raccordées au réseau d'assainissement
collectif séparatif parisien**
*les adresses parisiennes non listées sur ce document sont raccordées
au réseau d'assainissement unitaire parisien*

Type de voie	Nom de la voie	Côté pair début	Côté pair fin	Côté impair début	Côté impair début	Code postal
rue	Abel Gance	toute la voie est concernée				75013
rue	Albert Einstein	toute la voie est concernée				75013
rue	Alice Domon et Leonie Duquet	toute la voie est concernée				75013
rue	Alphonse Boudard	toute la voie est concernée				75013
place	Augusta Holmes	toute la voie est concernée				75013
place	Aurelie Nemours	toute la voie sauf numéros 2 et 4				75013
rue	Bruneseau	toute la voie est concernée				75013
rue	Choderlos de Laclos	toute la voie est concernée				75013
promenade	Claude Levis Strauss	toute la voie est concernée				75013
quai	d'Austerlitz	toute la voie est concernée				75013
rue	David Bowie	toute la voie est concernée				75013
rue	de Bellievre	toute la voie est concernée				75013
avenue	de France	toute la voie est concernée				75013
quai	de la Gare	toute la voie est concernée				75013
rue	des Cadets de la France libre	toute la voie est concernée				75013
rue	des Frigos	toute la voie est concernée				75013
rue	des Grands Moulins	toute la voie est concernée				75013
rue	du Chevaleret	2	90	non concerné		75013
rue	Elsa Morante	toute la voie est concernée				75013
rue	Emile Durkheim	toute la voie est concernée				75013
place	Farhat Hached	toute la voie est concernée				75013
rue	Fernand Braudel	toute la voie est concernée				75013
rue	Francois Bloch-Laine	toute la voie est concernée				75013
quai	Francois Mauriac	toute la voie est concernée				75013
rue	Francoise Dolto	toute la voie est concernée				75013
rue	Fulton	toute la voie est concernée				75013
rue	George Balanchine	toute la voie est concernée				75013
rue	Giffard	toute la voie est concernée				75013
rue	Eugene Freyssinet	toute la voie est concernée				75013
rue	Hélène Brion	toute la voie est concernée				75013
rue	Germaine Richier	toute la voie est concernée				75013
rue	Jacques Lacan	toute la voie est concernée				75013
rue	Jean Anouilh	toute la voie est concernée				75013
rue	Jean Arp	toute la voie est concernée				75013
rue	Jean Baptiste Berlier	toute la voie est concernée				75013

rue	Jean Giono	toute la voie est concernée	75013
place	Jean Michel Basquiat	toute la voie est concernée	75013
place	Jean Vilar	toute la voie est concernée	75013
rue	Jeanne Chauvin	toute la voie est concernée	75013
rue	Julie Daubie	toute la voie est concernée	75013
rue	Leo Frankel	toute la voie est concernée	75013
rue	Louise Bourgeois	toute la voie est concernée	75013
rue	Marguerite Duras	toute la voie est concernée	75013
rue	Marie Andrée Lagroua Weill Halle	toute la voie est concernée	75013
rue	Neuve Tolbiac	toute la voie est concernée	75013
rue	Nicole-Reine Lepautre	toute la voie est concernée	75013
rue	Olivier Messiaen	toute la voie est concernée	75013
quai	Panhard et Levassor	toute la voie est concernée	75013
allée	Paris Ivry	toute la voie est concernée	75013
rue	Pau Casals	toute la voie est concernée	75013
rue	Paul Klee	toute la voie est concernée	75013
place	Paul Ricoeur	toute la voie est concernée	75013
avenue	Pierre Mendes France	toute la voie est concernée	75013
rue	Pierre Vidal Naquet	toute la voie est concernée	75013
rue	Primo Levi	toute la voie est concernée	75013
rue	Raymond Aron	toute la voie est concernée	75013
rue	René Goscinny	toute la voie est concernée	75013
rue	Thomas Mann	toute la voie est concernée	75013
rue	Tolbiac	2 8 1 5bis	75013
rue	Valéry Larbaud	toute la voie est concernée	75013
place	Valhubert	toute la voie est concernée	75013
rue	Vincent Auriol	2 30 1 19	75013
rue	Vivian Maier	toute la voie est concernée	75013
rue	Watt	toute la voie est concernée	75013

Etat des risques

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être joint en **annexe** d'un contrat de vente ou de location d'un bien immobilier et à être remis, dès la première visite, au potentiel acquéreur par le vendeur ou au potentiel locataire par le bailleur. Il doit dater de moins de 6 mois et être actualisé, si nécessaire, lors de l'établissement de la promesse de vente, du contrat préliminaire, de l'acte authentique ou du contrat de bail.

Adresse de l'immeuble ou numéro de la ou des parcelles concernées	Code postal ou code Insee	Nom de la commune
20 rue Poissonnière, AO n°81	75002	PARIS

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels (PPRN)
■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR NATURELS* oui ☐ non ☒
prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
préciser (inondations, mouvement de terrain, ...)
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☒
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐
■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PPR NATURELS** oui ☐ non ☒
prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
préciser (inondations, mouvement de terrain, ...)
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN oui ☐ non ☒
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)
■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR MINIERES* oui ☐ non ☒
prescrit⁽¹⁾ ☐ ou anticipé⁽²⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ date
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :
préciser (inondations, mouvement de terrain, ...)
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRM oui ☐ non ☒
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐
Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)
■ L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR TECHNOLOGIQUES* oui ☐ non ☒
prescrit⁽¹⁾ ☐ ou approuvé⁽³⁾ ☐ ou approuvé et en cours de révision⁽⁴⁾ ☐ date
Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :
effet toxique ☐ ou effet thermique ☐ ou effet de surpression ☐
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement oui ☐ non ☒
> L'immeuble est situé en zone de prescription : oui ☐ non ☒
- si la transaction concerne un logement, des travaux prescrits ont été réalisés oui ☐ non ☐
- si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location⁽⁵⁾ oui ☐ non ☐

* Vérifiez sur www.erial.georisques.gouv.fr l'état actualisé de votre plan de prévention des risques (PPRN/PPRM/PPRT)

** à compléter si le bien est concerné par plusieurs PPRN

(1) Prescrit = plan de prévention des risques (PPR) en cours d'élaboration à la suite d'un arrêté de prescription.

(2) Anticipé = plan de prévention des risques (PPR) visant les nouveaux immeubles et bien immobiliers et rendu immédiatement opposable par arrêté préfectoral.

(3) Approuvé = plan de prévention des risques (PPR) adopté et annexé au document d'urbanisme.

(4) Approuvé et en cours de révision = plan de prévention des risques (PPR) adopté mais actuellement en cours de modification ou de révision. Il est conseillé de se renseigner sur les éventuelles modifications de prescription.

(5) Information non obligatoire au titre de l'information acquéreur locataire mais fortement recommandée.

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

- L'immeuble se situe dans une zone de sismicité classée en

zone 1 ☒ zone 2 ☐ zone 3 ☐ zone 4 ☐ zone 5 ☐
très faible faible modérée moyenne forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

- L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon classée en niveau 3

oui ☐ non ☒

Information relative à la pollution des sols

- Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui ☐ non ☒

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle, minière ou technologique

- L'immeuble a-t-il donné lieu au versement d'une indemnité à la suite d'une catastrophe N/M/T*?

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard du recul du trait de côte (RTC)

- L'immeuble est-il situé sur une commune exposée au recul du trait de côte et listée par [décret n° 2022-750 du 29 avril 2022](#)?

oui ☐ non ☒

- L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait de côte identifiée par un document d'urbanisme. Ces documents sont notamment accessibles à l'adresse : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

oui ☐ non ☒

Si oui, l'horizon temporel d'exposition au recul du trait de côte est :

> d'ici à trente ans ☐

> compris entre trente et cent ans ☐

- > L'immeuble est-il concerné par des prescriptions applicables à cette zone ?

oui ☐ non ☐

- > L'immeuble est-il concerné par une obligation de démolition et de remise en état à réaliser ?

oui ☐ non ☐

Documents à fournir obligatoirement :

- ◆ Si le bien est concerné par un ou plusieurs plans de prévention des risques :
 - ☐ un extrait de document graphique situant le bien par rapport au zonage réglementaire ;
 - ☐ un extrait du règlement concernant le bien.
- ◆ Si le bien est situé dans une commune classée en zone de sismicité de niveau 2,3,4 ou 5 :
 - ☐ la fiche d'information sur le risque sismique disponible sur le site www.georisques.gouv.fr
- ◆ Si le bien est situé dans une commune classée en zone à potentiel radon de niveau 3 :
 - ☐ la fiche d'information sur le radon disponible sur le site www.georisques.gouv.fr
- ◆ Si le bien est situé par un document d'urbanisme dans une zone exposée au [recul du trait de côte](#) :
 - ☐ un extrait des prescriptions applicables à cette zone.

- ☐ La liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pris dans la commune qui ont affecté le bien concerné et qui ont donné lieu au versement d'une indemnité

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

Nom :

M. [REDACTED]
M PROVIN

Lieu :

PARIS

Nom :

AVOCATS

Signature :

Date :

08/07/2024

Signature :

Information sur les risques naturels, miniers ou technologiques, la sismicité, le potentiel radon, le retrait du trait de côte et les pollutions de sols, pour en savoir plus... consultez les sites Internet :

www.georisques.gouv.fr et www.geoportail-urbanisme.gouv.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ce QR Code peut servir à vérifier
l'authenticité des données contenues
dans ce document.

ÉTAT DES RISQUES POUR L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET DES LOCATAIRES

Établi le 8 juillet 2024

La loi du 30 juillet 2003 a institué une obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL) : le propriétaire d'un bien immobilier (bâti ou non bâti) est tenu d'informer l'acquéreur ou le locataire du bien sur certains risques majeurs auquel ce bien est exposé, au moyen d'un état des risques, ceci afin de bien les informer et de faciliter la mise en œuvre des mesures de protection éventuelles.

L'état des risques est obligatoire à la première visite.

Attention! Le non respect de ces obligations peut entraîner une annulation du contrat ou une réfaction du prix.

Ce document est un état des risques pré-rempli mis à disposition par l'État depuis www.georisques.gouv.fr. Il répond au modèle arrêté par le ministre chargé de la prévention des risques prévu par l'article R. 125-26 du code de l'environnement.

Il appartient au propriétaire du bien de vérifier l'exactitude de ces informations autant que de besoin et, le cas échéant, de les compléter à partir de celles disponibles sur le site internet de la préfecture ou de celles dont ils disposent, notamment les sinistres que le bien a subis.

En complément, il aborde en annexe d'autres risques référencés auxquels la parcelle est exposée.

Cet état des risques réglementés pour l'information des acquéreurs et des locataires (ERRIAL) est établi pour les parcelles mentionnées ci-dessous.

PARCELLE(S)

75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT

Code parcelle :
000-AO-81



Parcelle(s) : 000-AO-81, 75002 PARIS 2E ARRONDISSEMENT

INFORMATIONS À PRÉCISER PAR LE VENDEUR / BAILLEUR

INFORMATION RELATIVE AUX SINISTRES INDEMNISÉS PAR L'ASSURANCE À LA SUITE D'UNE CATASTROPHE NATURELLE, MINIÈRE OU TECHNOLOGIQUE

Le bien a-t-il fait l'objet d'indemnisation par une assurance suite à des dégâts liés à une catastrophe ? ☐ Oui ☐ Non

Vous trouverez la liste des arrêtés de catastrophes naturelles pris sur la commune en annexe 2 ci-après (s'il y en a eu).

Les parties signataires à l'acte certifient avoir pris connaissance des informations restituées dans ce document et certifient avoir été en mesure de les corriger et le cas échéant de les compléter à partir des informations disponibles sur le site internet de la Préfecture ou d'informations concernant le bien, notamment les sinistres que le bien a subis.

SIGNATURES

Vendeur / Bailleur

Date et lieu

Acheteur / Locataire

ANNEXE 1 : A L'ADRESSE SAISIE, LES RISQUES SUIVANTS EXISTENT MAIS NE FONT PAS L'OBJET D'UNE OBLIGATION D'INFORMATION AU TITRE DE L'IAL

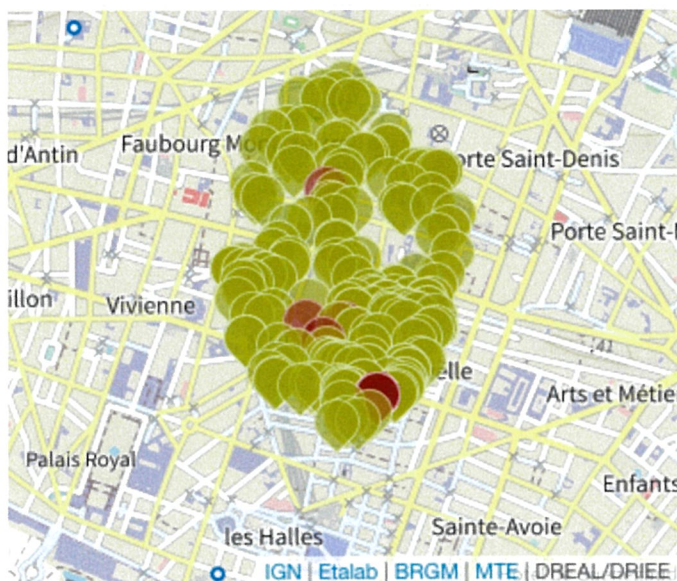
POLLUTION DES SOLS (500 m)



Les pollutions des sols peuvent présenter un risque sanitaire lors des changements d'usage des sols (travaux, aménagements, changement d'affectation des terrains) si elles ne sont pas prises en compte dans le cadre du projet.

Dans un rayon de 500 m autour de votre parcelle, sont identifiés :

- 27 site(s) référencé(s) dans l'inventaire des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 176 site(s) potentiellement pollué(s), référencé(s) dans l'inventaire des sites ayant accueilli par le passé une activité qui a pu générer une pollution des sols (CASIAS).



ANNEXE 2 : LISTE DES ARRÊTÉS CAT-NAT PRIS SUR LA COMMUNE

Cette liste est utile notamment pour renseigner la question de l'état des risques relative aux sinistres indemnisés par l'assurance à la suite d'une catastrophe naturelle.

Nombre d'arrêtés de catastrophes naturelles (CAT-NAT) : 20

Source : CCR

Inondations et/ou Coulées de Boue : 16

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0100460A	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001	11/08/2001
INTE0300592A	31/05/2003	31/05/2003	03/10/2003	19/10/2003
INTE0600186A	23/06/2005	23/06/2005	11/04/2006	22/04/2006
INTE1615488A	28/05/2016	05/06/2016	08/06/2016	09/06/2016
INTE1804348A	15/01/2018	05/02/2018	14/02/2018	15/02/2018
INTE1831446A	09/07/2017	10/07/2017	26/11/2018	07/12/2018
INTE1831446A	27/07/2018	27/07/2018	26/11/2018	07/12/2018
INTE9200482A	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992	05/11/1992
INTE9200533A	25/05/1992	25/05/1992	24/12/1992	16/01/1993
INTE9300513A	29/04/1993	30/04/1993	28/09/1993	10/10/1993
INTE9400582A	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994	17/12/1994
INTE9900346A	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999	24/08/1999
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
MDIE900018A	27/06/1990	27/06/1990	07/12/1990	19/12/1990
NOR19830803	05/06/1983	06/06/1983	03/08/1983	05/08/1983
NOR19830910	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983

Sécheresse : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE0600132A	01/07/2003	30/09/2003	02/03/2006	11/03/2006

Mouvement de Terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
INTE9900627A	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

Grêle : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830910	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983

Tempête : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO du
NOR19830910	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983	11/09/1983

ANNEXE 3 : SITUATION DU RISQUE DE POLLUTION DES SOLS DANS UN RAYON DE 500 M AUTOUR DE VOTRE BIEN

Base des installations classées soumises à autorisation ou à enregistrement

Nom du site	Fiche détaillée
BANQUE DE FRANCE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407105
SOC SUPERMARCHÉ DELATRE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100009552
BELLE JARDINIÈRE S.A	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406721
PHOTO SERVICE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404016
SAILLARD PARIS	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408565
ESPACE EXPANSION	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405939
SAS CARROUSEL DU LOUVRE Espace Expansio	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407668
CHANEL	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409277
Palladium France (i3618)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007406855
SCI QUANTUM	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405482
Maison CANALE (2019-0848)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006522757
HOTEL DU LOUVRE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409309
COMEDIE FRANCAISE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409510
ROYAL PRESSING (i5754)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409449
MUSEE DU LOUVRE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409984
Grands Magasins la Samaritaine - Nexity	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007408902
Delta Services GE nuisances	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006524472
OISELLERIE DU PONT NEUF	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/00057500030
LA PERRUCHE BLEUE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/00057500018
SARL PRELUX (i1010)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007407790
GAP FRANCE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007409593
SAINT JAMES ET D'ALBANY	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007405585
BONNARD	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005403133
JANJAC	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0007404021

Nom du site	Fiche détaillée
PRESSING UNI NET (i797)	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0006517130
NATURALIA FRANCE	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100009574
DISTRIREAUMUR	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0100009568

Inventaire CASIAS des anciens sites industriels et activités de services

Nom du site	Fiche détaillée
Fabrique d'appareils et d'instruments d'orthopédie et de chirurgie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865392
Fabrique de verreries, de cristaux pour lustres, de perles en verres	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865395
Centrale électrique	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865708
Fabrique de cuirs vernis et maroquinerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865719
Tôlerie, chaudronnerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865723
Fabrique de colorant (orseille, carmin, indigo)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865832
Entrepot de stockage	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866646
Fabrique d'appareil photographique	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866686
ATELIER	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867258
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867527
imprimerie, lithographie, typographie, offset	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870181
imprimerie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870210
imprimerie, typographie, héliogravure	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870224
imprimerie, typographie, offset	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870232
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870242
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870243
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870277
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870738
imprimerie, lithographie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870815
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870928

Nom du site	Fiche détaillée
Atelier de réparation de cyclomoteurs	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865201
Dépôt de liquides inflammables	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865311
Serrurerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865312
Fabrique de peintures et vernis, baleines et ressorts pour corsets et orthopédie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865463
Fabrique de couleurs pour l'imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865689
Atelier de bijouterie, toiles métalliques (en métaux précieux) et galvanoplastie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865696
Fonderie et galvanoplastie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865698
Usine de métallurgie de transformation (métaux précieux)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865709
Fabrique d'épaulettes en métal (d'acier et de cuivre)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865721
Imprimerie, lithographie, typographie, librairie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865775
Manufacture de porcelaines et vitraux	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865789
Usine de métallurgie de transformation (métaux précieux)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865965
Fonderie de bronze	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866005
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867099
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867508
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867561
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867608
Parc de stationnement	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867691
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867845
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867925
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868351

Nom du site	Fiche détaillée
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869068
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869109
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869311
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869376
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869415
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869512
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869995
imprimerie, lithographie, héliogravure	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870180
imprimerie, lithographie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870187
imprimerie, lithographie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870188
imprimerie, lithographie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870190
imprimerie, lithographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870200
imprimerie, lithographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870202
imprimerie, lithographie, offset	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870203
imprimerie, typographie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870214
imprimerie, typographie, phototypie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870234
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870253
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870264
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870270
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870273
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870274

Nom du site	Fiche détaillée
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870275
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870276
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870283
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870285
imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870287
pigments, peintures, vernis, encres d'imprimerie, apprêts pour chapeaux	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870290
imprimerie, lithographie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870697
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870756
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870765
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870924
imprimerie, typographie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870861
imprimerie, lithographie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870864
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870927
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870952
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870961
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870962
matières plastiques, galalithe, boutons et boucles	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870990
Imprimeur	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865243
Atelier de traitement des métaux	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865257
Imprimerie, typographie, lithographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865393
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865701

Nom du site	Fiche détaillée
Fabrique d'arme (fusils, pistolets)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865690
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865693
Imprimerie (Zinlographie, lithographie)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865694
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865713
Imprimerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865714
Fabrique de cuirs vernis et maroquinerie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865717
Tannerie, corroirie (veaux)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865749
Fabrique de papier peint	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865793
Corroirie, fabrique d'équipement militaire	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865944
Fabrique de colorants, chimie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3865973
Fonderie lourde	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866452
Fabrique de savons de toilette aromatisés	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866468
Atelier d'orfèvrerie plaquée	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866649
Fabrique de ponts roulants	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3866652
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867663
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868680
imprimerie, lithographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870179
imprimerie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870207
imprimerie, typographie, lithographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870227
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870246
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870255

Nom du site	Fiche détaillée
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870256
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870263
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870278
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870280
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870281
matières plastiques, galalithe, boutons et boucles	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870292
matières plastiques, galalithe, boutons et boucles	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870293
matières plastiques, galalithe, résines acryliques, boutons et boucles	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870295
matières plastiques, matériel électrique	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870298
imprimerie, typographie, lithographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870728
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870732
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867112
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867156
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3867605
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868003
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868436
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868590
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868748
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868881
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868920
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3868960

Nom du site	Fiche détaillée
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869122
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869144
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869149
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869479
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869526
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869543
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869712
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869794
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869820
	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869890
LABORATOIRE D'ANALYSES (RADIOACTIVITE)	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3869982
imprimerie, héliogravure, phototypie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870178
imprimerie, lithographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870182
imprimerie, lithographie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870186
imprimerie, lithographie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870191
imprimerie, lithographie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870192
imprimerie, lithographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870198
imprimerie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870204
imprimerie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870205
imprimerie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870206
imprimerie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870209

Nom du site	Fiche détaillée
imprimerie, typographie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870216
imprimerie, typographie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870217
imprimerie, typographie, taille douce	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870218
imprimerie, typographie, héliogravure	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870221
imprimerie, typographie, héliogravure	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870222
imprimerie, typographie, lithographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870223
imprimerie, typographie, lithographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870225
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870236
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870240
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870241
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870245
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870247
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870250
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870251
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870252
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870257
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870258
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870262
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870269
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870271
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870272

Nom du site	Fiche détaillée
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870282
pigments, peintures, vernis, encres d'imprimerie, apprêts pour chapeaux	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870289
matières plastiques, galalithe, boutons et boucles	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870291
matières plastiques, galalithe, résines acryliques, boutons et boucles	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870294
imprimerie, lithographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870836
imprimerie, lithographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870845
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870929
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870948
imprimerie, typographie	https://fiches-risques.brgm.fr/georisques/casias/SSP3870953

**PREFECTURE
DE
PARIS**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



N°3 BIS du 14 février 2006

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**de la Préfecture de Paris
et de la Préfecture de Police**

**L'INTEGRALITE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE PARIS ET DE LA PREFECTURE DE POLICE
EST CONSULTABLE SUR LE SITE :**

[HTTP://WWW.PARIS.PREF.GOUV.FR/](http://www.paris.pref.gouv.fr/)

Prix de vente : 1.22 € (8 F) – Abonnement annuel : 30.49 € (200 F)- Les commandes, ventes au numéro et abonnement peuvent être payés en chèques, libellés au nom de M. le Régisseur des Recettes – Préfecture de Paris, 17, boulevard Morland, 75915 – Paris cedex 04.
ISSN 0987-1146

PREFECTURE DE PARIS

Direction de l'Urbanisme du Logement et de l'Equipement

Arrêté préfectoral n°2006-45-1

portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,
officier de la Légion d'honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement et, notamment, ses articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;
Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment, ses articles L.271-4 et L.271-5 ;
Vu le code des assurances et, notamment, ses articles L.125-2 et L.128-2 ;
Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée, tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et, notamment, son article 3-1 ;
Vu l'arrêté ministériel du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques
Vu la circulaire interministérielle du 27 mai 2005, relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
Vu les arrêtés inter-préfectoraux des 26 janvier 1966, 25 février 1977 et 19 mars 1991, relatifs aux risques liés à la présence en sous-sol de Paris d'anciennes carrières et de zones de gypse antéludien ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-196-1 du 15 juillet 2003, portant approbation du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du département de Paris ;

Sur proposition du directeur de l'urbanisme, du logement et de l'équipement,

ARRETE :

Article 1er :

Les dispositions des alinéas I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement sont applicables à la commune de Paris, pour ce qui concerne les risques majeurs suivants :

- 1 - le risque d'inondation, qui fait l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), approuvé par arrêté préfectoral précité du 15 juillet 2003 ;
- 2 - les risques liés à la présence en sous-sol de Paris d'anciennes carrières et de zones de gypse antéludien, signifiés par les arrêtés inter-préfectoraux précités des 26 janvier 1966, 25 février 1977 et 19 mars 1991.

Article 2 :

L'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques prévue au I et II de l'article L.125-5 et aux articles R.125-23 à R.125-27 du code de l'environnement, et mentionnés à l'article 1er ci-dessus, s'applique, dans la commune de Paris, dans les conditions définies aux articles 5, 6, 7 et 8 du présent arrêté.

Article 3 :

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires par les vendeurs ou les bailleurs (propriétaires ou non) concernant les biens faisant l'objet d'une transaction, relatifs à la localisation des immeubles concernés au regard des zones de risques naturels majeurs identifiés, situés à Paris, sont consignés dans le dossier annexé au présent arrêté, qui comprend :

la liste des risques majeurs visés à l'article 1er du présent arrêté ;

pour chacun des risques susmentionnés, une fiche synthétique précisant la nature et, dans la mesure du possible l'intensité, des risques recensés sur le territoire de la commune de Paris ;
la cartographie des zones concernées par ces risques ;
les références des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se reporter ;

la liste des arrêtés ministériels portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle antérieurement pris et concernant tout ou partie de la commune de Paris.

Article 4 :

Le dossier et les documents de référence, visés à l'article 3 du présent arrêté, sont consultables à :

la mairie de Paris ;

la préfecture de Paris - direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement - pôle environnement et patrimoine, 50, avenue Daumesnil, à Paris 12ème.

Article 5 :

Préalablement à l'établissement d'un contrat de vente ou d'un contrat de location, le vendeur ou le bailleur a l'obligation de fournir à l'acquéreur ou au locataire, conformément aux informations figurant au présent arrêté et ses annexes, un état des risques relatifs à l'immeuble concerné, établi moins de six mois avant la date de conclusion dudit contrat.

Ledit état, établi conformément au modèle défini par arrêté ministériel du 13 octobre 2005, est annexé selon le cas :

au diagnostic technique joint au contrat de vente dans les conditions prévues dans l'article L271-4 du code de la construction et de l'habitation ;

au contrat de location, dans les conditions et selon les modalités prévues à l'article 3-1 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989.

Article 6 :

Les biens mentionnés à l'article 3 du présent arrêté sont tous les types de biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, quelle que soit leur destination.

Article 7 :

Les contrats mentionnés à l'article 5 du présent arrêté sont, notamment :

les promesses unilatérales de vente ou d'achat, les contrats de vente et les contrats écrits de location de bien immobiliers, y compris tout type de contrat donnant lieu à un bail locatif « 3, 6, 9 ans » ;

les locations saisonnières ou de vacances, les locations meublées, etc ;

les contrats de vente en état futur d'achèvement (VEFA), les cessions gratuites, les échanges avec ou sans soulte, les donations, les partages successoraux ou actes assimilés, les baux emphytéotiques, etc.

Article 8 :

Ne sont pas concernés par les dispositions de l'article 5 du présent arrêté :

les contrats de construction de maison individuelle sans fourniture de terrain ;

les contrats de location non écrits (baux oraux) ;

les contrats de séjour dans les établissements comportant des locaux collectifs, en particulier ceux offrant des services à leurs résidents (foyer, maison de retraite, etc) ;

les ventes de biens immobiliers dans le cadre de procédures judiciaires ;

les transferts de propriété réalisés dans le cadre des procédures de préemption, de délaissement et d'expropriation, lorsqu'ils sont réalisés au bénéfice des attributaires de ces droits.

Article 9 :

Les propriétaires d'immeubles qui ont fait l'objet d'une indemnisation accordée au titre d'un sinistre déclaré en tant que catastrophe naturelle par arrêté ministériel doivent en informer les acquéreurs ou locataires, dans les mêmes conditions que celles visées à l'article 5 du présent arrêté.

Article 10 :

Les dispositions de l'article 9 du présent arrêté sont notamment applicables :

aux contrats de vente et aux contrats écrits de location d'immeubles bâtis, y compris tout type de contrat donnant lieu à un bail locatif « 3, 6, 9 ans » ;

aux actes liés à des locations saisonnières ou de vacances, et à des locations meublées, etc ;

aux actes liés à des cessions gratuites, à des échanges avec ou sans soulte, à des donations, à des partages successoraux, et les actes assimilés, les baux emphytéotiques, etc.

Article 11 :

Ne sont pas concernés par les dispositions de l'article 9 du présent arrêté :

les contrats de construction de maison individuelle sans fourniture de terrain ;

les contrats de séjour dans les établissements comportant des locaux collectifs, en particulier ceux offrant des services à leurs résidents (foyer, maison de retraite, etc) ;

les ventes de biens immobiliers dans le cadre de procédures judiciaires ;

les transferts de propriété réalisés dans le cadre des procédures de préemption, de délaissement et d'expropriation, lorsqu'ils sont réalisés au bénéfice des attributaires de ces droits.

Article 12 :

Le présent arrêté est mis à jour lors de chaque modification des arrêtés visés à l'article 1er ci-dessus et pour toute prescription ou publication d'un nouveau plan de prévention des risques.

Les informations contenues dans le dossier visé à l'article 3 du présent arrêté sont mises à jour conformément aux prescriptions mentionnées au III de l'article R.125-5 du code de l'environnement et, le cas échéant, lors de la publication au Journal officiel de la République française de tout nouvel arrêté ministériel reconnaissant l'état de catastrophe naturelle en ce qui concerne tout ou partie de la commune de Paris.

Article 13 :

Les obligations conférées aux vendeurs et aux bailleurs par les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du premier jour du quatrième mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Article 14 :

Le présent arrêté sera notifié au maire de Paris. Il sera affiché dans chaque mairie d'arrondissement de Paris pendant un mois à compter de sa réception par les directeurs-généraux des services des mairies d'arrondissement.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes sera adressée à la chambre départementale des notaires de Paris.

Le présent arrêté, ainsi que ses modalités de consultation, feront l'objet d'un avis de publication dans la presse locale.

Article 15 :

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Article 16 :

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, le préfet de police, le directeur régional de l'environnement, le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement et le maire de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr

Fait à Paris, le 14 février 2006

Le préfet de la région d'Île-de-France
préfet de Paris

Bertrand LANDRIEU

Annexe à l'arrêté préfectoral n°2006-45-1 du 14 février 2006

portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités.

DOSSIER D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS LA COMMUNE DE PARIS EST EXPOSÉE

Publié au recueil des actes administratifs du 3 bis du 14 février 2006 de la préfecture de Paris.

Vu pour être annexé à mon arrêté du 14 février 2006

Le préfet de la région d'Île-de-France
préfet de Paris

Bertrand LANDRIEU

I) La liste des risques recensés sur la commune de Paris

les risques majeurs qui ont été recensés sur Paris concernent :

le risque inondation, faisant l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI), approuvé par arrêté préfectoral en date du 13 juillet 2003.

les risques liés à la présence en sous-sol d'anciennes carrières et de zones de gypse antéludien. Ces risques, qui ont été précisés par les arrêtés du 26 janvier 1966, du 19 mars 1991 et du 25 février 1977, sont gérés par l'inspection générale des carrières de la ville.

Il n'existe pas de plan de prévention des risques technologiques sur Paris. De plus le département de Paris n'est pas concerné par le risque sismique défini par le décret n° 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif au risque sismique.

II) les fiches synthétiques des risques recensés

Fiche 1 : relative au risque d'inondation

Fiche 2 : relative au risque lié aux zones d'anciennes carrières et de gypses

III) Cartographie

Les éléments cartographiques comprennent :

la carte de zonage réglementaire du plan de prévention des risques d'inondation (réduction au format A3 de la carte d'assemblage du PPRI de Paris) ;
les périmètres identifiant les zones réglementaires de carrières et de gypse antéludien, précisés sur fond de plan parcellaire APUR – au format A3.

IV) Documents de référence relatifs aux risques naturels

Les documents de référence relatifs aux risques naturels visés au I auxquels la commune est exposée sont :
plan de prévention des risques naturels (PPRI) approuvé par arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2003

les arrêtés inter-préfectoraux du 26 janvier 1966, du 19 mars 1991 et du 25 février 1977 relatifs respectivement aux zones d'anciennes carrières et aux zones de gypse antéludien. Ces arrêtés pris au titre de l'ex-article R.111-3 du code de l'urbanisme tiennent lieu de plan de prévention des risques (PPR), en application de l'article L.562-6 du code de l'environnement.

V) les arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publiée entre 1982 à 2005.

(voir tableau ci-après)

**RECAPITULATIF DES ARRÊTES
PORTANT CONSTATATION DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE
POUR PARIS PARUS AU 1^{er} FEVRIER 2006**

Commune	Évènements	Date du début de l'évènement	Date de fin de l'évènement	Date de publication de l'arrêté
Paris (arrondissements : 12, 13 et 14)	Inondations et coulées de boue	05/06/1983	06/06/1983	03/08/1983
Paris (arrondissements : 12, 13 et 14)	Inondations et coulées de boue Grêle/tempête	05/06/1983	06/06/1983	10/09/1983
Paris (arrondissements : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14,15, 18, 19, 20)	Inondations et coulées de boue	27/07/1990	27/07/1990	07/12/1990
Paris	Inondations et coulées de boue	31/05/1992	01/06/1992	20/10/1992
Paris (arrondissements : 12, 13 et 14)	Inondations et coulées de boue	25/05/1992	25/05/1992	24/12/1992
Paris (arrondissements : 12, 13 et 14)	Inondations et coulées de boue	29/04/1993	30/04/1993	28/09/1993
Paris	Inondations et coulées de boue	18/07/1994	19/07/1994	06/12/1994
Paris	Inondations et coulées de boue	30/05/1999	30/05/1999	21/07/1999
Paris	Inondations et coulées de boue mouvement de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999
Paris	Inondations et coulées de boue	06/07/2001	07/07/2001	06/08/2001
Paris	Inondations et coulées de boue	31/05/2003	31/05/2003	03/10/2003

FICHE 1 : relative au risque d'inondation	
Caractéristiques du fleuve	La seine est un fleuve de plaine. Son bassin versant est d'environ 100 000 kilomètres carrés (près de 1/5^{ème} de la superficie de la France). Elle compte de grands affluents : la Marne, l'Yonne, l'Aube et l'Oise. Son débit provient des pluies, de la vidange naturelle de la nappe et du soutien d'étiage des grands réservoirs situés à l'amont de Paris.
Le risque inondation	Les débordements des rivières du Bassin Seine peuvent survenir à partir de novembre et jusqu'au mois de mai. Ce sont des inondations lentes et puissantes qui font suite à des pluies longues et régulières sur des bassins versants étendus. La durée de submersion peut atteindre plusieurs semaines, voire exceptionnellement plusieurs mois, localement. Cependant, malgré la construction de bassin réservoirs en amont de Paris, dont l'objectif est de réduire les risques liés aux inondations, et de soutenir des étiages, les inondations de la Seine restent un risque majeur, notamment pour des crues de niveau centennal. A cet égard, il faut considérer que les digues présentes dans Paris sont sans effet sur des crues de cette ampleur. Les ondes de crues générées en tête du bassin versant de la Seine mettent entre 3 et 4 jours pour l'Yonne et entre 6 et 8 jours pour l'amont de la Seine et de la Marne pour parvenir dans l'agglomération parisienne. La montée des eaux est lente elle peut généralement être anticipée, le bassin étant équipé d'un système de prévision des crues. Certaines dispositions peuvent alors être prises vis-à-vis de la population. Outre l'impact sur la sécurité des personnes et des biens, une crue importante, telle qu'une crue de type 1910, peut avoir des conséquences catastrophiques pour la population et l'activité économique, compte tenu de la densité de l'urbanisation et de la durée importante de la crue. Ainsi, si survenait une crue de type 1910, près de 124 000 personnes seraient inondées et sans électricité, 162 000 personnes auraient les caves inondées (et pas d'électricité) et 499 000 seraient privées d'électricité à Paris, soit un total d'environ 785 000 personnes impactées. Le coût des dommages directs et indirects est estimé à plus de 10 milliards d'euros pour la région d'Île-de-France hors réseaux, dont entre 0,6 et 1,8 milliards de dommages à l'habitat. La crue la plus importante enregistrée à Paris date de février 1658 : 8,96m à l'échelle du pont d'Austerlitz soit 34 cm au-dessus de celle de 1910 qui a été prise comme crue de référence pour l'élaboration du plan de prévention des risques d'inondation. La hauteur d'eau résultant d'une crue de type 1910 dépasse les deux mètres à certains endroits de la ville. Le plan de prévention des risques d'inondation est une servitude d'utilité publique annexée au PLU qui délimite les zones exposées au risque d'inondation, y réglemente, en fonction du risque estimé par croisement aléas/enjeux, les projets nouveaux d'occupation du sol, définit des mesures de prévention, protection et sauvegarde qui doivent être prises et peut enfin agir sur l'existant afin de réduire la vulnérabilité des biens existants. Dans le PPRI de Paris, les zones réglementaires suivantes sont distinguées : - zone rouge : zone d'écoulement principal du fleuve en période de crue ; - zone verte : zones d'expansion des crues ; --zone bleu clair : zone urbanisée située en zone inondable avec un niveau de submersion inférieur à 1 mètre ; - zone bleu foncé : zone urbanisée située en zone inondable avec un niveau de submersion supérieur à 1 mètre. Le PPRI de Paris demande aux entreprises en charge d'une mission de service public, aux établissements de soins, culturels et aux administrations de mettre en place des mesures permettant de réduire leur vulnérabilité.
Précision sur le risque	
Actions entreprises pour palier ce risque	
Organismes à contacter pour toutes informations complémentaires	A la préfecture de Paris : la direction de l'urbanisme du logement et de l'équipement, pole environnement et patrimoine, 50, avenue Daumesnil paris 12 ^{ème}
Sources	Schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux (SDAGE), approuvé le 29 juin 1995 et le schéma directeur de prévision des crues du bassin de Seine Normandie – projet d'avril 2005

FICHE 2 : relative aux risques liés à la présence d'anciennes carrières et de zone de gypse antéludien Le sous-sol de Paris contient en abondance certaines substances utiles comme le calcaire grossier (pierre à bâtir), le gypse (pour la fabrication du plâtre) et la craie. Ces matériaux, sauf la craie, ont été exploités depuis l'Antiquité jusqu'au XIX^{ème} siècle suivant deux formes : les carrières à ciel ouvert et les carrières souterraines. Par ailleurs, le gypse contenu dans certaines couches géologiques du sous-sol parisien est soluble dans l'eau. Ainsi, des circulations d'eaux souterraines peuvent avoir dissous des masses de gypse créant ainsi des cavités souterraines appelées poches de dissolution.	
Caractéristiques du sous-sol de Paris	Le mouvement de terrain est un risque que peuvent engendrer les anciennes souterraines carrières et les cavités souterraines du type poche de dissolution. C'est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol.
Les risques engendrés par la présence d'anciennes carrières et les zones de gypse antéludien	Les mouvements de terrains dus aux carrières et cavités souterraines peuvent être :
Précision sur les risques	-lents et continus : il s'agit d'une déformation progressive pouvant survenir sous la forme d'un affaissement, d'un tassement (diminution de volume de certains sols sous l'effet des charges appliquées, de circulation d'eau) ou de glissement de terrain. Les affaissements sont peu profonds et leurs diamètres varient entre la simple flache de quelques centimètres à quelques mètres. Il peut en résulter des mouvements de fondations. Si ces dernières ne sont pas bien dimensionnées, elles ne supportent plus uniformément le poids du bâtiment provoquant ainsi sa fissuration. -rapides et discontinus : ils se présentent alors sous la forme d'un effondrement (déplacement vertical instantané de la surface du sol par rupture brutale de cavités souterraines préexistantes – naturelles ou artificielles - avec ouverture d'une excavation grossièrement cylindrique appelée fontis). A Paris, les zones de carrières abandonnées sont connues et le plus souvent cartographiées. On recense ainsi des anciennes carrières de calcaire grossier dans les 5, 6, 12, 13, 14, 15 et 16^{ème} arrondissements (770 ha sous-minés), et des carrières de gypse dans les 10, 18, 19 et 20^{ème} arrondissements (65 ha sous-minés). En ce qui concerne les poches de dissolution du gypse, elles ont pour origine un phénomène localisé et évolutif. On ne peut donc pas les cartographier a priori. Une zone de risque de dissolution a donc été définie en fonction de la géologie des terrains et des incidents recensés. Cette zone couvre une partie des 9, 10, 17, 18 et 19^{ème} arrondissements.
Localisation des zones de risques liés aux zones de gypse antéludien ou d'anciennes carrières	Sur le territoire de Paris, des périmètres de risques ont été définis par arrêté préfectoral en vertu de l'article R111-3 (désormais abrogé) du Code de l'urbanisme. Ces périmètres de risques valent aujourd'hui PPR (plan de prévention des risques).
Actions entreprises pour palier ce risque	
Organismes à contacter pour toutes informations complémentaires	L'Inspection générale des carrières (3, avenue du Colonel Henri Rol-Tanguy – anciennement 1, place Denfert-Rochereau – 75014 Paris) est le service de la Ville de Paris chargé de la <u>gestion</u> de ces risques.
Source	Inspection générale des carrières (IGC)

**Arrêté préfectoral n° 2008-105-2 modifiant
l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en qualité
de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités
d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris
concernant les risques précités**

Le préfet de la région d'Île-de-France,
préfet de Paris,
commandeur de la Légion d'honneur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-109-1 du 19 avril 2007 approuvant le plan de prévention des risques d'inondation du département de Paris révisé ;

Sur proposition du directeur de l'urbanisme, du logement et de l'équipement,

ARRETE :

Article 1er : L'article 1-1 de l'arrêté n° 2006-45-1 du 14 février 2006 susvisé est ainsi modifié :

« Art. 1-1 : Le risque d'inondation fait l'objet d'un plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) révisé, approuvé par arrêté préfectoral n° 2007-109-1 du 19 avril 2007. »

Article 2 : L'article 3 du même arrêté est ainsi modifié :

« art. 2 : Certains documents constitutifs du dossier d'information annexé au présent arrêté ont été partiellement modifiés. »

.../...

Article 3 : L'article 4 du même arrêté est ainsi modifié :

« Art.3 : Le dossier et les documents de référence, visés à l'article 2 du présent arrêté, sont consultables :

- à la mairie de Paris - direction de l'urbanisme - accueil du public-17 boulevard Morland, à Paris 4^{ème} ;
- dans les mairies d'arrondissement ;
- à la préfecture de Paris - direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement pôle environnement et patrimoine, 50, avenue Daumesnil, à Paris 12^{ème}. »

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié au maire de Paris. Il sera affiché dans chaque mairie d'arrondissement de Paris pendant un mois à compter de sa réception par les directeurs généraux des services des mairies d'arrondissement.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes sera adressée à la chambre départementale des notaires de Paris.

Le présent arrêté, ainsi que ses modalités de consultation, feront l'objet d'un avis de publication dans la presse locale.

Article 5 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Article 6 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris, le préfet de police, le directeur régional de l'environnement, le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement et le maire de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : *www.paris.pref.gouv.fr*.

Fait à Paris, le 14 avril 2008

Par délégation,
le préfet, secrétaire général
de la préfecture de Paris

Michel LALANDE



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE
PREFET DE PARIS

DIRECTION REGIONALE ET
INTERDEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT
Unité territoriale de Paris

Arrêté préfectoral n° 2012159-0001
modifiant l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en
qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les
modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris
concernant les risques précités

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27,

Vu le code de la construction et de l'habitation et, notamment, ses articles L.271-4 et L.271-5,

Vu le code des assurances et, notamment, ses articles L.125-2 et L.128-2,

Vu la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée, tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 et, notamment, son article 3-1,

Vu l'arrêté ministériel du 13 avril 2011 modifiant l'arrêté du 13 octobre 2005 portant définition du modèle d'imprimé pour l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques,

Vu la circulaire interministérielle du 27 mai 2005, relative à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2008-105-2 du 14 avril 2008 modifiant l'arrêté préfectoral n° 2006-45-1 du 14 février 2006 portant désignation de Paris en qualité de commune exposée aux risques technologiques et naturels majeurs et fixant les modalités d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés à Paris concernant les risques précités,

Sur proposition du directeur de l'unité territoriale de l'équipement et de l'aménagement de Paris,

ARRETE :

ARTICLE 1er :

L'article 3 du même arrêté est ainsi modifié :

« Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires par les vendeurs ou les bailleurs (propriétaires ou non) concernant les biens faisant l'objet d'une transaction, relatifs à la localisation des immeubles concernés au regard des zones de risques naturels majeurs identifiés, situés à Paris, sont consignés dans un dossier annexé au présent arrêté qui comprend :

- La liste des risques majeurs visés à l'article 1^{er} du présent arrêté ;
- Pour chacun des risques susmentionnés, une fiche synthétique précisant la nature et, dans la mesure du possible l'intensité, des risques recensés sur le territoire de la commune de Paris ;
- La cartographie des zones concernées par ces risques ;
- Les références des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se reporter ;
- La liste des arrêtés ministériels portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle antérieurement pris et concernant tout ou partie de la commune de Paris.
- le plan de prévention du risque inondation sur le territoire de Paris (documents graphiques, règlement et note de présentation). »

Ce dossier sera mis à jour régulièrement sur le site internet de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris.

ARTICLE 2 :

L'article 4 du même arrêté est ainsi modifié :

« Le dossier et les documents de référence, visés à l'article 2 du présent arrêté, sont consultables :

- à l'accueil de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris
- Sur le site internet de la préfecture de la région Ile de France, préfecture de Paris.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera notifié au maire de Paris. Il sera affiché dans chaque mairie d'arrondissement de Paris pendant un mois à compter de sa réception par les directeurs généraux des services des mairies d'arrondissement.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes sera adressée à la chambre départementale des notaires de Paris.

Le présent arrêté, ainsi que ses modalités de consultation, feront l'objet d'un avis de publication dans la presse locale.

ARTICLE 4 :

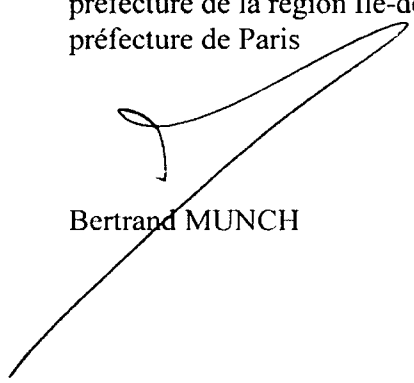
Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Ile-de-France, préfecture de Paris.

ARTICLE 5 :

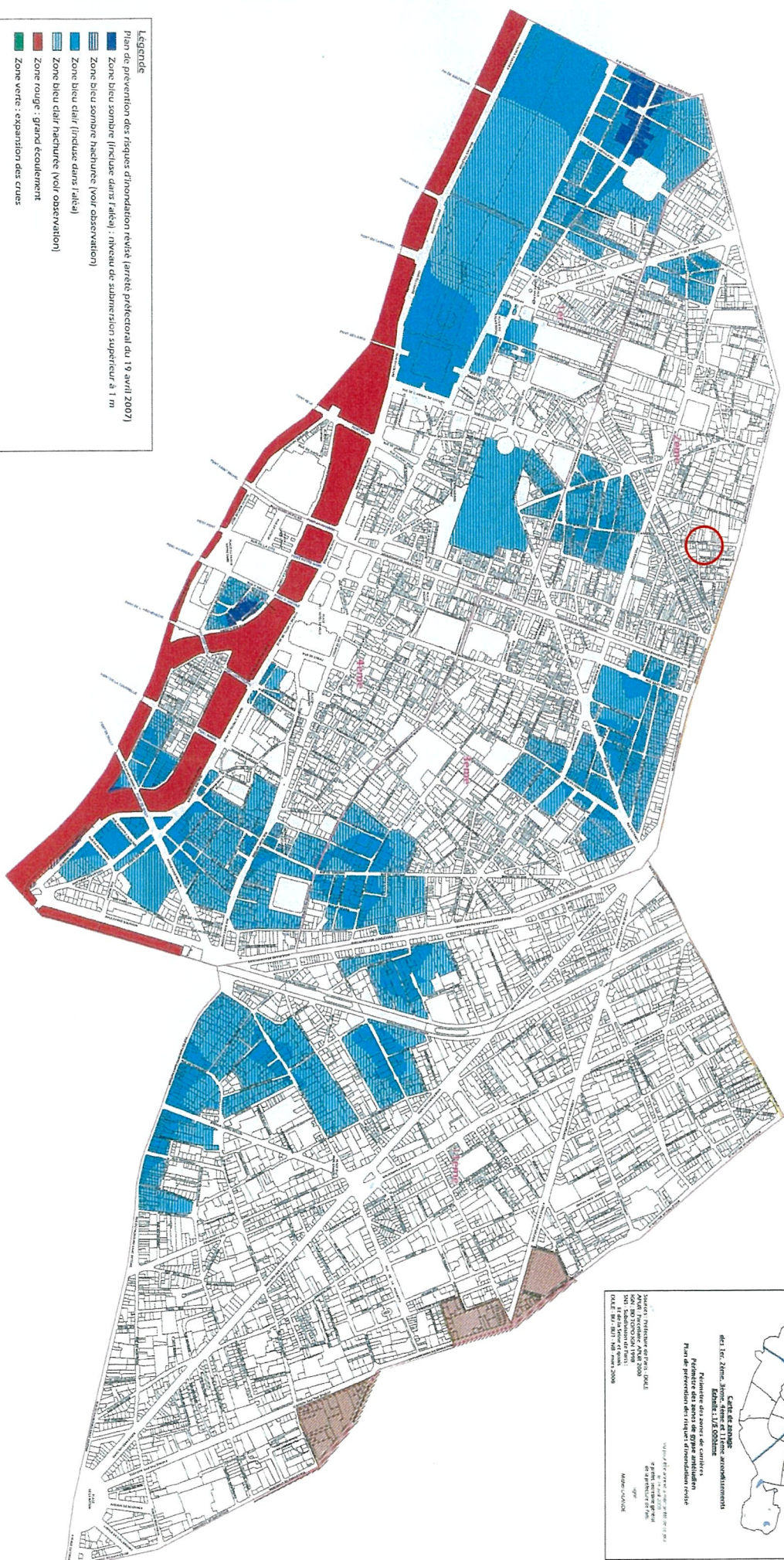
Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, le préfet de police, le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement, le directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie et le maire de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le **07 JUIN 2012**

Pour le préfet et par délégation,
le préfet, secrétaire général de la
préfecture de la région Ile-de-France,
préfecture de Paris



Bertrand MUNCH



Legende

Plan de prévention des risques d'inondation revêtu (arrêté préfectoral du 19 avril 2007)

Zone bleu sombre (incluse dans l'aléa) : niveau de submersion supérieur à 1 m

Zone bleu clair (incluse dans l'aléa)

Zone bleu clair hachurée (voir observation)

Zone rouge : grand écoulement

Zone verte : expansion des crues

Zone comportant des poches de gypse antécludé (arrêté préfectoral du 25 février 1977)

Zone d'anciens caniveaux

Arrêté préfectoral du 19 mars 1991

Limites d'arrondissements

Observation : secteurs hachurés du ppi

Les secteurs hachurés correspondent à des parties de parcelles ou d'îlots inclus dans le périmètre des zones de prévention des risques d'inondation, et qui sont situés dans des zones de gypse antécludé. Il s'agit du complément de la parcelle pour la zone bleu sombre, et des îlots pour la zone bleu clair, situés au-delà de la limite estimée de l'aléa.

Définition de l'îlot - Parcelaire ANUR 2000

Document de référence relatif à l'information des Acquéreurs et des Locataires sur les risques naturels majeurs (RL)



Carte de zonage des îlots, Zone d'alerte et 1^{er} arrondissement

Préfecture de Paris, Direction des Risques

Préfecture des zones de gypse antécludé

Plan de prévention des risques d'inondation revêtu

Source : Préfecture de Paris, DRI

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

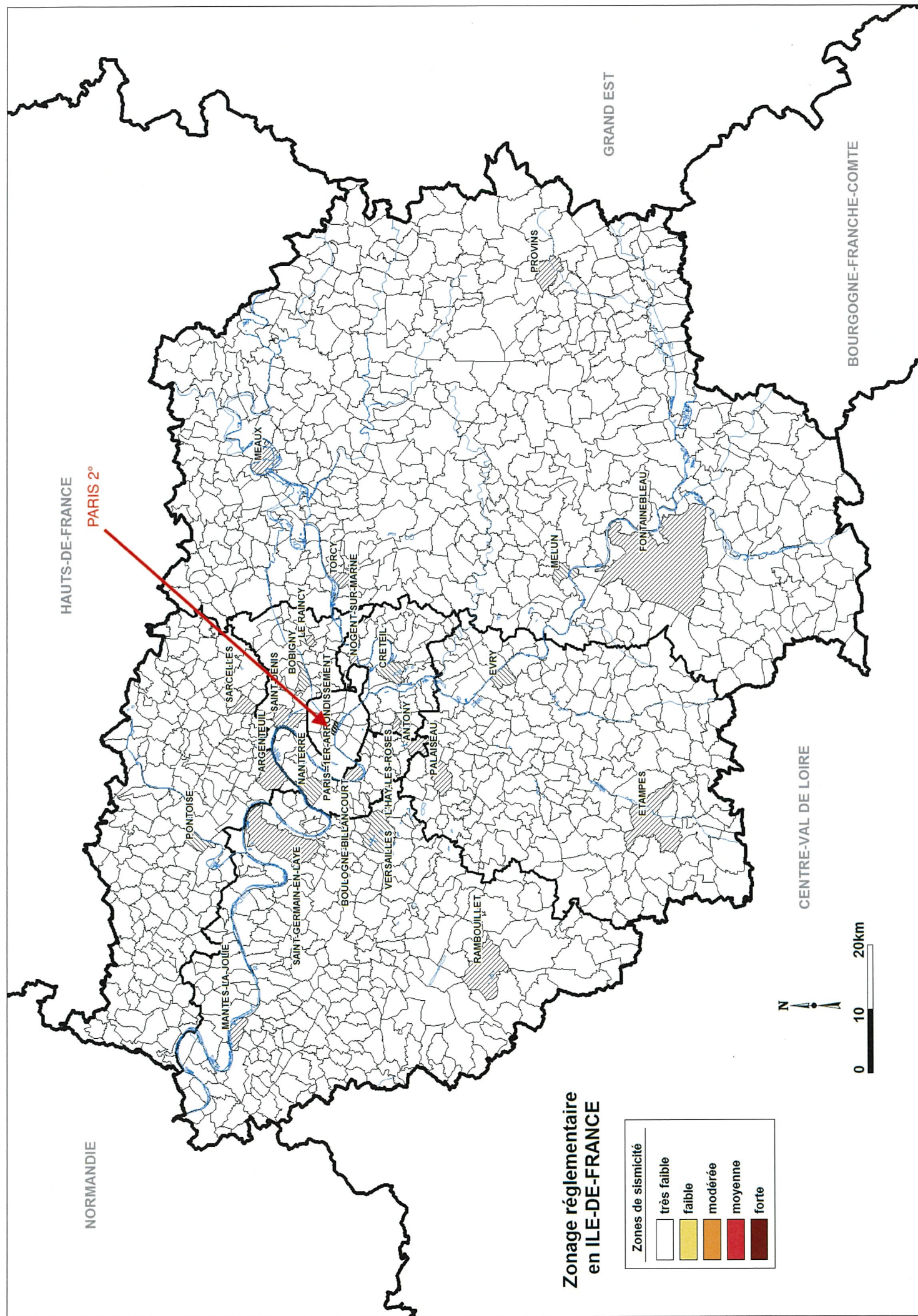
Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001

Données : 1999, 2000, 2001





LANQUETIN & ASSOCIÉS

GÉOMÈTRES EXPERTS ORDRE DES GÉOMÈTRES EXPERTS N° 2017C200006

19, rue Jean Dussourd 92600 ASNIÈRES-SUR-SEINE

Tel. : 01.41.11.27.77 Email : geometre@lanquetin.fr Site : lanquetin.fr

PLC Avocats
Cabinet d'Avocats
24, rue Godot de Mauroy
75009 PARIS

Asnières-Sur-Seine, le 08 juillet 2024

N/Ref.: 24-1983

Dossier suivi par : Mme Dominique PLACET

Vente : PROVIN [REDACTED] (24672)

Mon Cher Maître,

Conformément à l'Article 94 de la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 en vigueur depuis le 1er juin 2020 venu modifier l'article L. 112-11 du Code de l'Urbanisme, vous avez sollicité un certificat relatif au **Plan d'Exposition au Bruit (PEB)** concernant un immeuble situé :

PARIS

20, rue Poissonnière

Cadastrée Section : AO n° 81, 275m²

À ce jour cet immeuble **n'est pas situé** dans l'une des zones de bruit définie par un plan d'exposition au bruit des aéroports prévu par l'article L. 112-6 du code de l'urbanisme.

Je vous prie de croire, Mon Cher Maître, en l'expression de mes salutations distinguées.


Renan NIVELET

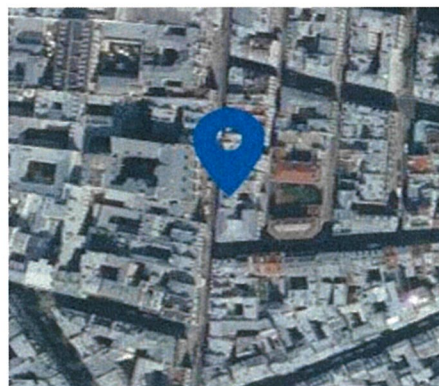


GÉORISQUES

Rapport de risques

📍 Adresse recherchée :

20 Rue Poissonnière,
75002 Paris



Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.

Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

Risques naturels identifiés : 5



INONDATION



à mon adresse :

PAS DE RISQUE CONNU



sur ma commune :

EXISTANT



SÉISME



à mon adresse :

FAIBLE



sur ma commune :

INCONNU



MOUVEMENTS DE TERRAIN



à mon adresse :

PAS DE RISQUE CONNU



sur ma commune :

EXISTANT



RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



à mon adresse :

PAS DE RISQUE CONNU



sur ma commune :

IMPORTANT



RADON



à mon adresse :

FAIBLE



sur ma commune :

INCONNU

Risques technologiques identifiés : 4



INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)



à mon adresse :

NON CONCERNÉ



sur ma commune :

CONCERNÉ



NUCLÉAIRE



à mon adresse :

CONCERNÉ



sur ma commune :

CONCERNÉ



CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



à mon adresse :

PAS DE RISQUE CONNU



sur ma commune :

CONCERNÉ



POLLUTION DES SOLS



à mon adresse :

CONCERNÉ



sur ma commune :

CONCERNÉ

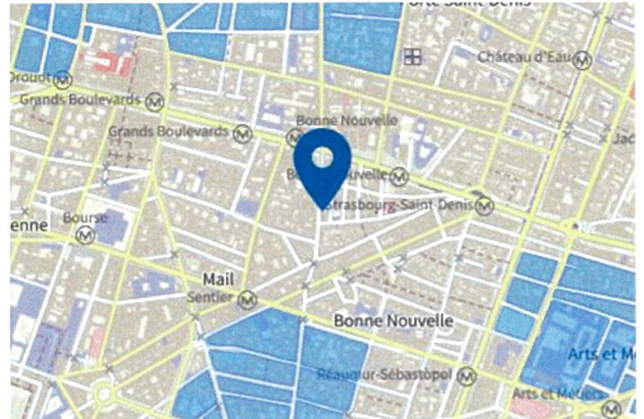
Risque d'inondation près de chez moi

 Risque à mon adresse **PAS DE RISQUE CONNU**

 Risque sur la commune **EXISTANT**

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

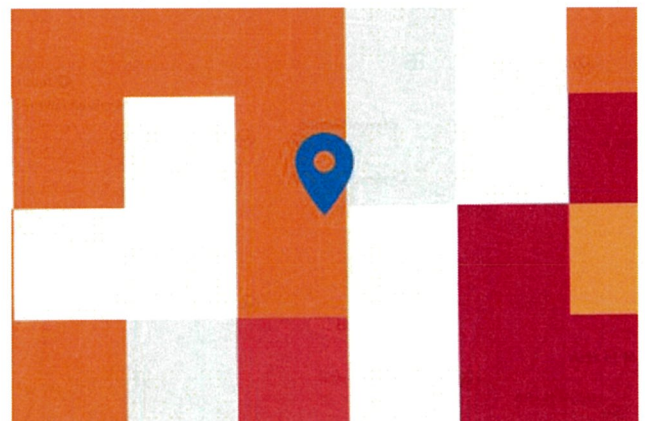
 En apprendre plus sur le risque inondation



Légende :



Risques liés aux remontées de nappe



Légende

Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FORTE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FORTE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FORTE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité MOYENNE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité MOYENNE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité MOYENNE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité FAIBLE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité FAIBLE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité FAIBLE
Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe fiabilité INCONNUE	Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave fiabilité INCONNUE	Pas de débordement de nappe ni d'inondations de cave fiabilité INCONNUE

Informations détaillées :

Risque d'inondation près de chez moi



DDRM : **DDRM75**

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
[Inondation](#)



REMONTÉE DE NAPPES :

Vous êtes situé dans une zone où il y a de fortes probabilités d'observer des débordements par remontée de nappe, ou au moins des inondations de cave.

- Votre niveau d'exposition est : Zones potentiellement sujettes aux inondations de cave.
- L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE



AZI : **La Seine**

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Historique des CATNAT inondations dans ma commune : 16

Code NOR	Début le	Sur le journal officiel du
INTE1831446A	27/07/2018	07/12/2018
INTE1804348A	15/01/2018	15/02/2018
INTE1831446A	09/07/2017	07/12/2018
INTE1615488A	28/05/2016	09/06/2016
INTE0600186A	23/06/2005	22/04/2006
INTE0300592A	31/05/2003	19/10/2003
INTE0100460A	06/07/2001	11/08/2001
INTE9900627A	25/12/1999	30/12/1999
INTE9900346A	30/05/1999	24/08/1999
INTE9400582A	18/07/1994	17/12/1994
INTE9300513A	29/04/1993	10/10/1993
INTE9200482A	31/05/1992	05/11/1992
INTE9200533A	25/05/1992	16/01/1993
MDIE900018A	27/06/1990	19/12/1990

Risque d'inondation près de chez moi

Code NOR	Début le	Sur le journal officiel du
NOR19830803	05/06/1983	05/08/1983
NOR19830910	05/06/1983	11/09/1983

Risque de séisme près de chez moi

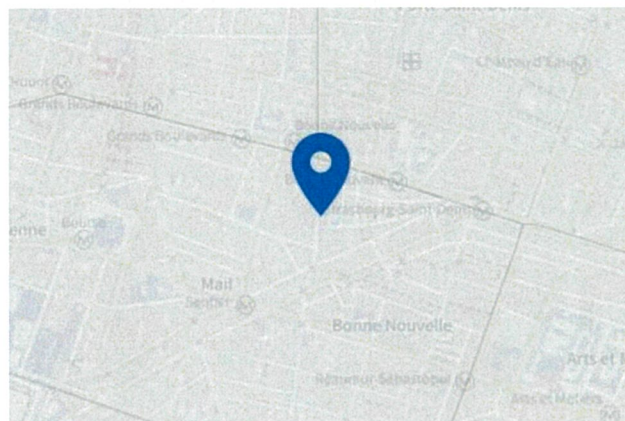

 Risque à mon adresse **FAIBLE**


 Risque sur la commune **INCONNU**

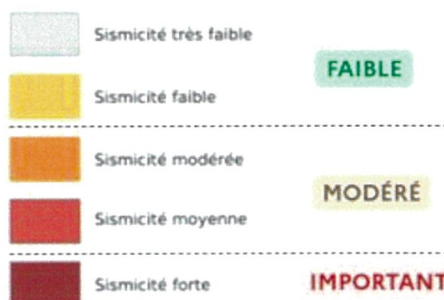
Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

En savoir plus sur le risque séisme



Légende :



Informations détaillées :



SÉISME : Échelle réglementaire et obligations associées

Sur l'échelle réglementaire, à votre adresse, le risque sismique est de 1/5.

Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique.

Risque de mouvements de terrain de près de chez moi

 Risque à mon adresse **PAS DE RISQUE CONNU**

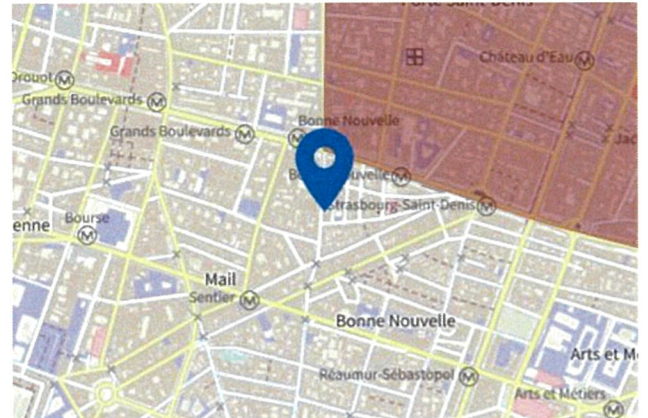
 Risque sur la commune **EXISTANT**

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.

Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

En apprendre plus sur le risque mouvements de terrain



Légende :



Informations détaillées :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables.

L'Etat recense et décide de l'attribution de l'état de Catastrophe Naturelle depuis 1982.

Historique des CATNAT mouvements de terrain dans ma commune : 1

Code NOR	Début le	Sur le journal officiel du
INTE9900627A	25/12/1999	30/12/1999

Risque de retrait gonflement des argiles près de chez moi


 Risque à mon adresse **PAS DE RISQUE CONNU**


 Risque sur la commune **IMPORTANT**

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche.

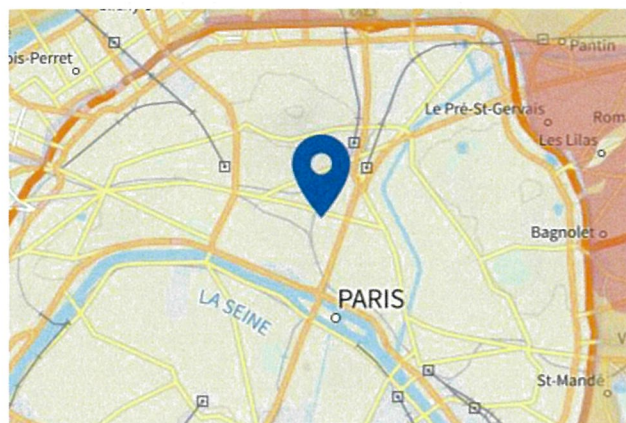
Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration).

Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées.

C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel.

Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente de risque.

En apprendre plus sur le risque retrait gonflement des argiles



Légende :



Informations détaillées :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Historique des sécheresses dans ma commune : 1

Code NOR	Début le	Sur le journal officiel du
INTE0600132A	01/07/2003	11/03/2006

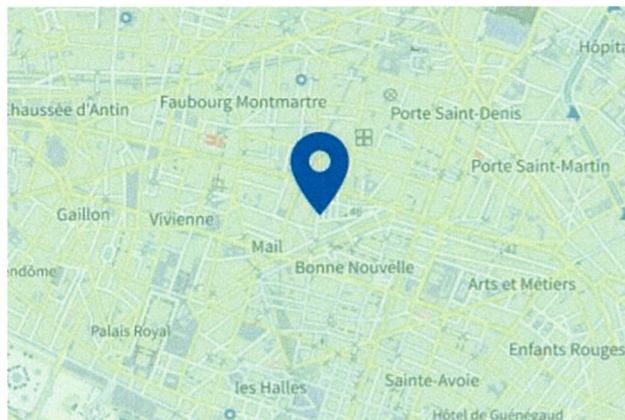
Risque radon près de chez moi

 Risque à mon adresse **FAIBLE**

 Risque sur la commune **INCONNU**

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

En apprendre plus sur le risque radon



Légende :



Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon faible: recommandation obligations associées

Sur l'échelle réglementaire dans votre commune, le potentiel radon est de 1/3.

Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé, il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) près de chez moi


 Risque à mon adresse **NON CONCERNÉ**


 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

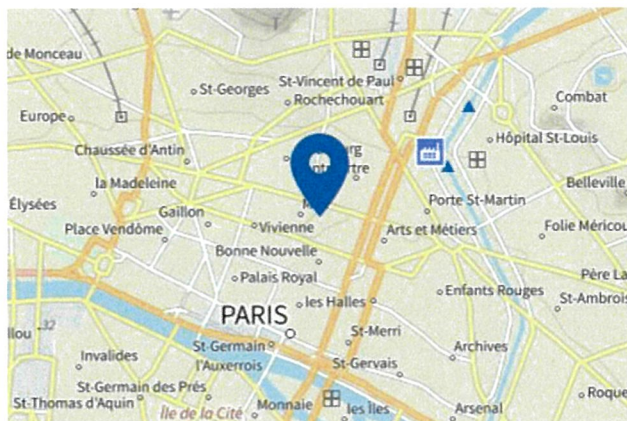
Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.

Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.

Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.

Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité

En apprendre plus sur le risque installation classée



Légende :

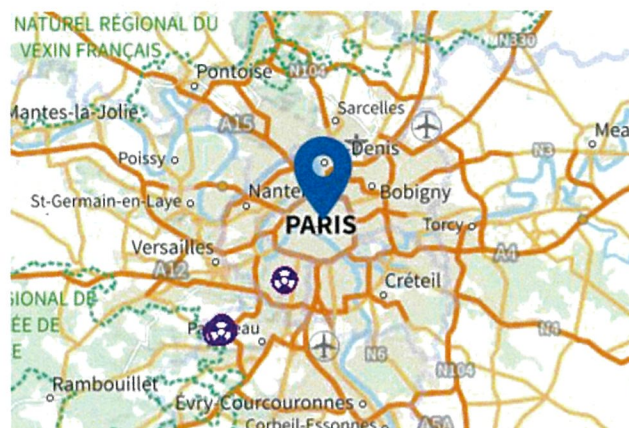


Risque d'accident nucléaire près de chez moi


 Risque à mon adresse **CONCERNÉ**


 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les installations nucléaires de base (INB) sont des installations qui, de par leur nature ou en raison de la quantité ou de l'activité des substances radioactives qu'elles contiennent, sont soumises à des dispositions particulières en vue de protéger les personnes et l'environnement.



Légende :

-  Centrale nucléaire de production d'électricité
-  Autre installation nucléaire

Informations détaillées :

Le tableau ci-dessous répertorie les installations nucléaires de base à moins de 20 km

Informations détaillées :

Le tableau ci-dessous répertorie les installations nucléaires de base à moins de 20 km

2 installation(s) nucléaire(s) à 20km

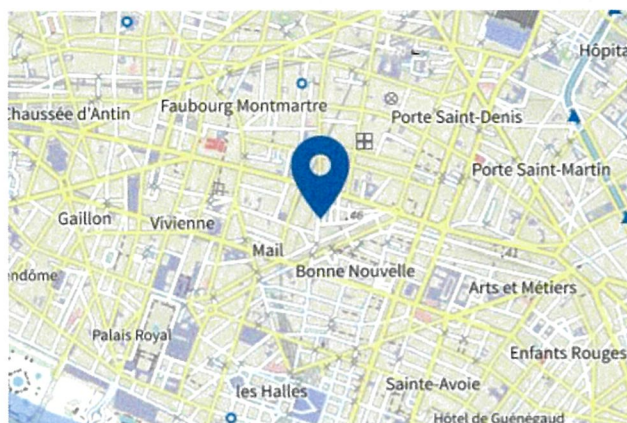
Nom de l'installation	Commune	Exploitant
Support	FONTENAY-AUX-ROSES	CEA
Procédé	FONTENAY-AUX-ROSES	CEA

Canalisations de transport de matières dangereuses près de chez moi

 Risque à mon adresse **PAS DE RISQUE CONNU**

 Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène) et de la saumure (saumoduc).



Légende :

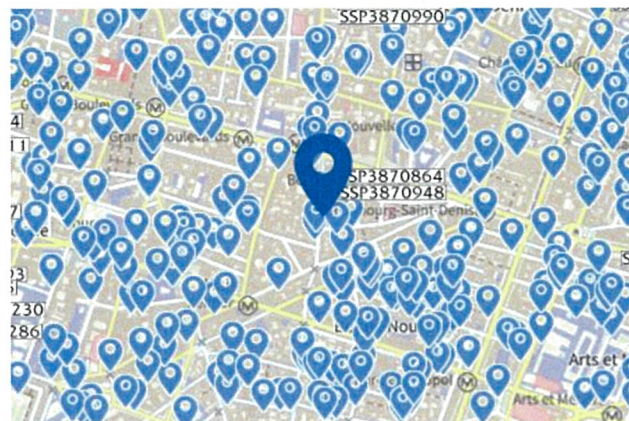


Risque de pollution des sols près de chez moi


Risque à mon adresse **CONCERNÉ**


Risque sur la commune **CONCERNÉ**

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.



Légende :



Informations détaillées :

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune. Cliquer sur les liens de la colonne Identifiant pour accéder à la fiche d'information détaillée.

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune. Cliquer sur les liens de la colonne identifiant pour accéder à la fiche

199 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3870990	matières plastiques, galalithe, boutons et	Indéterminé	
SSP3870962	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870961	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870953	imprimerie, typographie	Indéterminé	

Risque de pollution des sols près de chez moi

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3870952	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870951	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870948	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870947	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870929	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870928	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870927	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870924	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870895	imprimerie, typographie, lithographie	Indéterminé	
SSP3870864	imprimerie, lithographie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870861	imprimerie, typographie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870836	imprimerie, lithographie	Indéterminé	
SSP3870815	imprimerie, lithographie, typographie	Indéterminé	
SSP3870807	imprimerie, lithographie	Indéterminé	
SSP3870805	imprimerie, lithographie	Indéterminé	
SSP3870779	pigments, peintures, vernis, encres	Indéterminé	
SSP3870765	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870756	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870753	imprimerie, typographie	Indéterminé	

Risque de pollution des sols près de chez moi

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3870738	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870732	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870728	imprimerie, typographie, lithographie	Indéterminé	
SSP3870697	imprimerie, lithographie, typographie	Indéterminé	
SSP3870298	matières plastiques, matériel électrique	Indéterminé	
SSP3870295	matières plastiques, galalithe, résines	Indéterminé	
SSP3870294	matières plastiques, galalithe, résines	Indéterminé	
SSP3870293	matières plastiques, galalithe, boutons et	Indéterminé	
SSP3870292	matières plastiques, galalithe, boutons et	Indéterminé	
SSP3870291	matières plastiques, galalithe, boutons et	Indéterminé	
SSP3870290	pigments, peintures, vernis, encres	Indéterminé	
SSP3870289	pigments, peintures, vernis, encres	Indéterminé	
SSP3870287	imprimerie	Indéterminé	
SSP3870284	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870283	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870282	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870281	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870280	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870278	imprimerie, typographie	Indéterminé	

Risque de pollution des sols près de chez moi

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3870277	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870276	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870275	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870274	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870273	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870272	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870271	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870270	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870269	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870264	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870263	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870262	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870261	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870260	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870259	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870258	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870257	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870256	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870255	imprimerie, typographie	Indéterminé	

Risque de pollution des sols près de chez moi

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3870253	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870252	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870251	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870250	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870247	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870246	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870245	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870243	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870242	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870241	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870240	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870237	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870236	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870235	imprimerie, typographie	Indéterminé	
SSP3870234	imprimerie, typographie, phototypie	Indéterminé	
SSP3870232	imprimerie, typographie, offset	Indéterminé	
SSP3870231	imprimerie, typographie, offset	Indéterminé	
SSP3870229	imprimerie, typographie, lithographie	Indéterminé	
SSP3870227	imprimerie, typographie, lithographie	Indéterminé	

Risque de pollution des sols près de chez moi

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3870225	imprimerie, typographie, lithographie	Indéterminé	
SSP3870224	imprimerie, typographie, héliogravure	Indéterminé	
SSP3870223	imprimerie, typographie, lithographie	Indéterminé	
SSP3870222	imprimerie, typographie, héliogravure	Indéterminé	
SSP3870221	imprimerie, typographie, héliogravure	Indéterminé	
SSP3870218	imprimerie, typographie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870217	imprimerie, typographie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870216	imprimerie, typographie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870214	imprimerie, typographie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870212	imprimerie, typographie, lithographie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870210	imprimerie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870209	imprimerie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870207	imprimerie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870206	imprimerie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870205	imprimerie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870204	imprimerie, taille douce	Indéterminé	
SSP3870203	imprimerie, lithographie, offset	Indéterminé	
SSP3870202	imprimerie, lithographie	Indéterminé	
SSP3870200	imprimerie, lithographie	Indéterminé	

Risque de pollution des sols près de chez moi

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3870198	imprimerie, lithographie	Indéterminé	
SSP3870195	imprimerie, lithographie, typographie	Indéterminé	
SSP3870192	imprimerie, lithographie, typographie	Indéterminé	
SSP3870190	imprimerie, lithographie, typographie	Indéterminé	
SSP3870188	imprimerie, lithographie, typographie	Indéterminé	
SSP3870187	imprimerie, lithographie, typographie	Indéterminé	
SSP3870186	imprimerie, lithographie, typographie	Indéterminé	
SSP3870182	imprimerie, lithographie	Indéterminé	
SSP3870181	imprimerie, lithographie, typographie, offset	Indéterminé	
SSP3870180	imprimerie, lithographie, héliogravure	Indéterminé	
SSP3870179	imprimerie, lithographie	Indéterminé	
SSP3870178	imprimerie, héliogravure, phototypie	Indéterminé	
SSP3869995		Indéterminé	
SSP3869982	LABORATOIRE D'ANALYSES	En arrêt	
SSP3869890		Indéterminé	
SSP3869820		En arrêt	
SSP3869736		Indéterminé	
SSP3869712		Indéterminé	
SSP3869543		En arrêt	

Risque de pollution des sols près de chez moi

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3869526		Indéterminé	
SSP3869512		Indéterminé	
SSP3869479		Indéterminé	
SSP3869415		Indéterminé	
SSP3869376		Indéterminé	
SSP3869311		Indéterminé	
SSP3869149		Indéterminé	
SSP3869144		Indéterminé	
SSP3869122		Indéterminé	
SSP3869109		En arrêt	
SSP3869092		Indéterminé	
SSP3869068		Indéterminé	
SSP3868960		Indéterminé	
SSP3868920		Indéterminé	
SSP3868881		Indéterminé	
SSP3868748		Indéterminé	
SSP3868680		Indéterminé	
SSP3868436		Indéterminé	
SSP3868351		Indéterminé	

Risque de pollution des sols près de chez moi

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3868267		Indéterminé	
SSP3868003		Indéterminé	
SSP3867925		Indéterminé	
SSP3867845		Indéterminé	
SSP3867809		En arrêt	
SSP3867691	Parc de stationnement	Indéterminé	
SSP3867663		Indéterminé	
SSP3867608		En arrêt	
SSP3867605		Indéterminé	
SSP3867561		Indéterminé	
SSP3867527		Indéterminé	
SSP3867508		Indéterminé	
SSP3867258	ATELIER	En arrêt	
SSP3867156		Indéterminé	
SSP3867112		Indéterminé	
SSP3867099		Indéterminé	
SSP3866686	Fabrique d'appareil photographique	Indéterminé	
SSP3866652	Fabrique de ponts roulants	Indéterminé	
SSP3866649	Atelier d'orfèvrerie plaquée	Indéterminé	

Risque de pollution des sols près de chez moi

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3866646	Entrepot de stockage	Indéterminé	
SSP3866600	Fonderie de cuivre et bronze	Indéterminé	
SSP3866468	Fabrique de savons de toilette aromatisés	Indéterminé	
SSP3866452	Fonderie lourde	Indéterminé	
SSP3866005	Fonderie de bronze	Indéterminé	
SSP3865973	Fabrique de colorants, chimie	Indéterminé	
SSP3865967	Horlogerie, joaillerie	Indéterminé	
SSP3865965	Usine de métallurgie de transformation (métaux	Indéterminé	
SSP3865832	Fabrique de colorant (orseille, carmin, indigo)	Indéterminé	
SSP3865789	Manufacture de porcelaines et vitraux	Indéterminé	
SSP3865786	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3865785	Centrale électrique	Indéterminé	
SSP3865784	Armement (cartouches de chasse et de guerre)	Indéterminé	
SSP3865783	Armement (cartouches de chasse et de guerre)	Indéterminé	
SSP3865775	Imprimerie, lithographie, typographie, librairie	En arrêt	
SSP3865771	Imprimerie, lithographie	Indéterminé	
SSP3865770	Imprimerie, lithographie	Indéterminé	
SSP3865749	Tannerie, corroirie (veaux)	Indéterminé	
SSP3865723	Tôlerie, chaudronnerie	Indéterminé	

Risque de pollution des sols près de chez moi

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3865721	Fabrique d'épaulettes en métal (d'acier et de	Indéterminé	
SSP3865719	Fabrique de cuirs vernis et maroquinerie	Indéterminé	
SSP3865717	Fabrique de cuirs vernis et maroquinerie	Indéterminé	
SSP3865714	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3865713	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3865709	Usine de métallurgie de transformation (métaux	Indéterminé	
SSP3865708	Centrale électrique	Indéterminé	
SSP3865701	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3865699	Fabrique d'amorces, de cartouches de chasse et	Indéterminé	
SSP3865698	Fonderie et galvanoplastie	Indéterminé	
SSP3865696	Atelier de bijouterie, toiles métalliques (en	Indéterminé	
SSP3865694	Imprimerie (Zinlographie, lithographie)	Indéterminé	
SSP3865693	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3865690	Fabrique d'arme (fusils, pistolets)	Indéterminé	
SSP3865689	Fabrique de couleurs pour l'imprimerie	Indéterminé	
SSP3865600	Fabrique de registres, de feuillets mobiles, maison	Indéterminé	
SSP3865412	Imprimerie	Indéterminé	
SSP3865395	Fabrique de verreries, de cristaux pour lustres, de	En arrêt	
SSP3865393	Imprimerie, typographie, lithographie	Indéterminé	

Risque de pollution des sols près de chez moi

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP3865392	Fabrique d'appareils et d'instruments	Indéterminé	
SSP3865312	Serrurerie	Indéterminé	
SSP3865311	Dépôt de liquides inflammables	Indéterminé	
SSP3865243	Imprimeur	Indéterminé	
SSP3865201	Atelier de réparation de cyclomoteurs	Indéterminé	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les
inondations concernent une très grande
majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un **diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les **dispositifs de protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTÉZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



QUE FAIRE EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

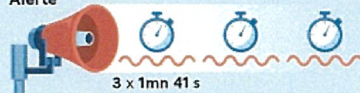
Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la **préfecture** : elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE** pour le reconnaître en cas d'événement
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

Alerte



Fin d'alerte



En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS**, arrêtez la ventilation et la climatisation
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours



Jusqu'à la fin de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



NE FUMEZ PAS,
évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



86 rue Régnault - 75013 PARIS

Renseignements sur les anciennes carrières et la dissolution du gypse antéludien

Date de la demande : 08/07/2024		Références : 1185261	
☐ Renseignement fournis selon le plan joint			
75002	AO	0081	
Code postal	Sect. Cadast.	Parcelle	
PARIS			
Adresse : 20 RUE POISSONNIERE 75002 Paris		Votre référence : 24-1983	
Adresse complémentaire : 3 RUE NOTRE-DAME DE RECOUVRANCE			
Parcelles complémentaires :			

Les renseignements ci-dessous sont donnés à titre indicatif. Il est rappelé que le propriétaire du sol est aussi propriétaire du sous-sol (art. 552 du Code Civil).

Ces informations ne sont pas suffisantes pour compléter l'état des risques naturels et technologiques en application des articles L 125-5 et R 125-26 du Code de l'Environnement

Les renseignements concernant la présence, la position, la nature des anciennes carrières, galeries souterraines et autres cavages abandonnés sont communiqués dans l'état actuel des connaissances acquises par l'inspection générale des carrières et sous réserve de vérification par tous les moyens appropriés

1° Possibilité de dissolution du gypse antéludien :

☐ Paris par arrêté interpréfectoral du 25 février 1977

☒ Zone étendue au périmètre défini par l'arrêté actuel

2° Par rapport aux zones de carrières connues :

☒ en dehors

☐ en zone de carrière ⁽¹⁾
☐ possibilité de remblais dus à d'anciennes sablières, glaisières, ou à du nivellement ⁽¹⁾

3° Particularités du sous-sol :

	T	Pa	Pr
ancienne carrière de calcaire grossier souterraine	☐	☐	☐
ancienne carrière de calcaire grossier à ciel ouvert	☐	☐	☐
ancienne carrière de craie	☐	☐	☐
ancienne glaisière	☐	☐	☐

T : en totalité, Pa : en partie, Pr : à proximité

	T	Pa	Pr
ancienne carrière de gypse souterraine	☐	☐	☐
ancienne carrière de gypse à ciel ouvert	☐	☐	☐
ancienne sablière	☐	☐	☐
Autre :	☐	☐	☐

4° Nature des travaux réalisés pour la stabilité du bâti faisant partie de la propriété :

	Pa
☐ Aucun (ou non communiqués à l'IGC)	
☐ Fondations superficielles armées	☐
☐ Fondations profondes prenant appui sur le sol de la Carrière ☐ à ciel ouvert ☐ souterraine	☐

Pa : en partie

	Pa
☐ Consolidations souterraines en carrière par piliers	☐
☐ Consolidations souterraines par injection	☐
☐ Remblaiement de la carrière	☐
☐ Autre :	☐

⁽¹⁾ Pour ces propriétés, il peut être prescrit des travaux de reconnaissance ou de confortement du sous-sol et/ou de fondations dans le cas d'une demande d'autorisation de bâtir

L'Inspection générale des carrières ne donne aucun renseignement par téléphone. Pour toute précision orale, la réception du public est assurée sur rendez-vous au

86 rue Régnault - 75013 PARIS - ww.igc.paris.fr

Paris, le : 08/07/2024

DÉPARTEMENT : PARIS

VILLE DE PARIS 2°

20, rue Poissonnière



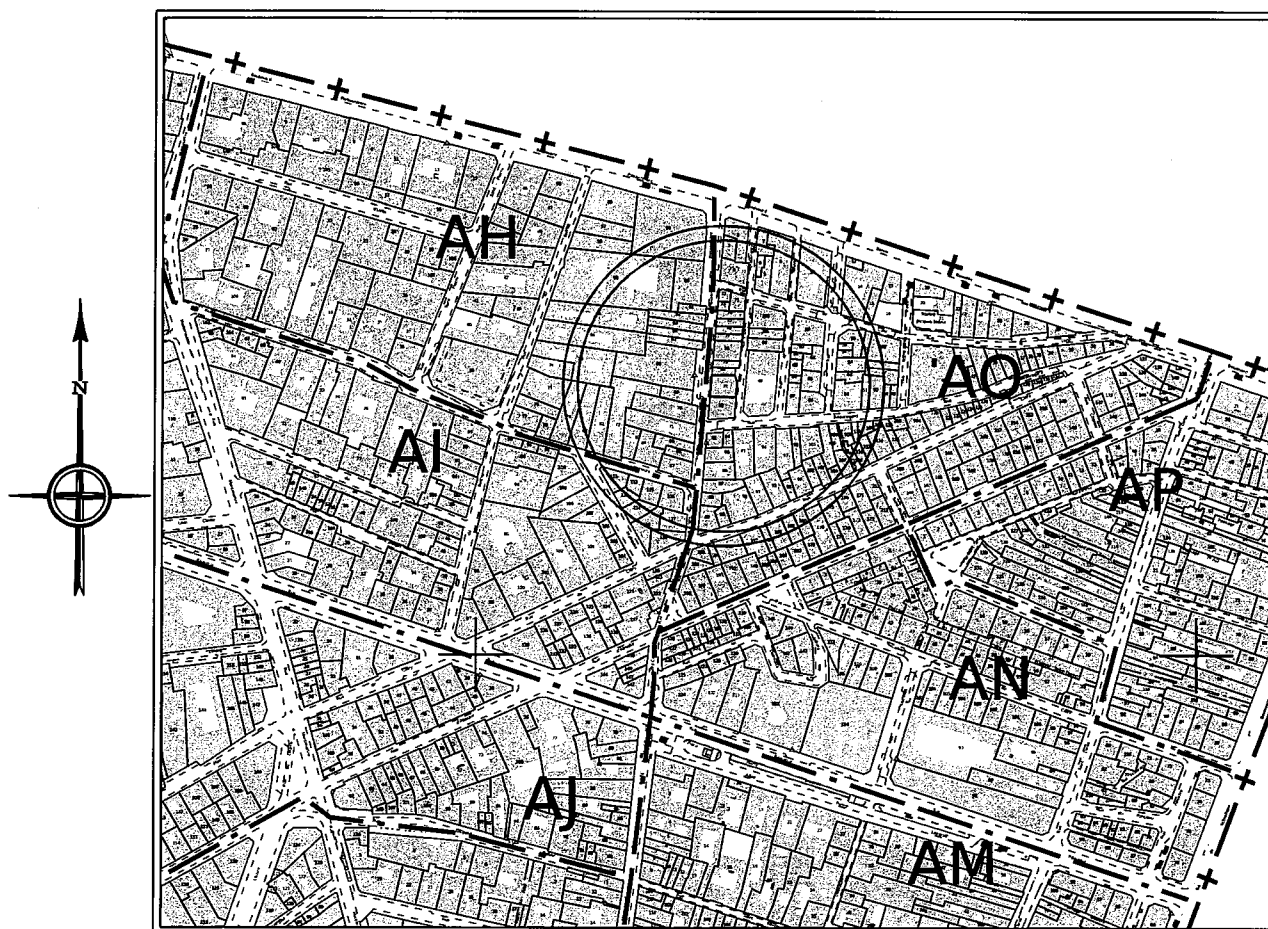
Propriété Cadastree Section AO n° 81

Lot(s) n° 5 et 18 Appartenant à M LE BACHELET et à M PROVIN

Les limites cadastrales des parcelles sont indiquées conformément au plan cadastral et ne sont pas définies juridiquement.
(Les limites cadastrales n'ont pas fait l'objet d'un contrôle sur place)

PLAN DE SITUATION

La flèche nord est donnée à titre indicatif.



Echelle : 1/5000

Dossier n° : 24-1983

Direction générale des finances publiques

Cellule d'assistance technique du SPDC

du lundi au vendredi

de 8h00 à 18h00

Courriel : esi.orleans.adspdc@dgfip.finances.gouv.fr

N° de dossier : 24-1983

Extrait cadastral modèle 1

conforme à la documentation cadastrale à la date du : 08/07/2024

validité six mois à partir de cette date.

Extrait confectionné par : LANQUETIN ET ASSOCIES

SF2414072386

DESIGNATION DES PROPRIETES										
Département : 075				Commune : 102			PARIS 02			
Section	N° plan	PDL	N° du lot	Quote-part Adresse	Contenance cadastrale	Renvoi	Désignation nouvelle			
							N° de DA	Section	N° plan	Contenance
AO	0081			3 RUE NOTRE-DAME DE	0ha02a75ca					
AO	0081	001	5	130/1031						
AO	0081	001	18	4/1031						

OBSERVATIONS DU SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE

Décrets modifiés du 4 janvier 1955 art. 7 et 40 et du 14 octobre 1955 art. 21 et 30

